La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:

Par l'honorable M. Trudel,—De la compagnie d'assurance contre le feu la Stadacona.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA RÉUNI EN PARLEMENT.

Le rapport du bibliothécaire du Parlement expose respectueusement :

Que durant le cours de l'année dernière, on a continué à s'occuper activement de la préparation des nouveaux catalogues de la bibliothèque, dont il était fait mention dans le dernier rapport.

Tout en appréciant l'importance de mettre à la disposition des membres et de ceux qui font usage des livres de la bibliothèque des catalogues utiles et complets, on

a eu en vue la plus stricte économie.

En conséquence, le bibliothécaire a décidé, sauf toute instruction ultérieure qu'il pourra recevoir des Orateurs, de ne taire réimprimer que les sections du catalogue classifié qui comprennent le droit et les sciences politiques et sociales; les détails les plus complets, dans ces deux branches, étant d'une utilité indispensable à ceux qui

s'occupent de législation.

Les membres des deux Chambres ont reçu, en 1878, un catalogue classifié des livres de droit. Depuis, on a fait imprimer un catalogue classifié des ouvrages sur la politique et l'économie politique, lequel leur sera distribué sous peu. On se propose d'ajouter à ce dernier volume un index révisé qui comprendra les titres de tous les livres de droit, maintenant sur les rayons de la bibliothèque, fournissant ainsi un exposé complet du contenu de ces importantes sections, jusqu'à ce jour.

Quant aux autres sections qui renferment la théologie, l'histoire, la biographie, es arts, les sciences et les belles-lettres, il faut espérer que l'index du Catalogue Général distribué aux membres pendant la dernière session, sera suffisant et évitera la nécessité de réimprimer, à grand frais, ces divisions volumineuses du catalogue.

Cependant, le bibliothécaire s'est en même temps convaince qu'il était indispensable de faire transcrire, à nouveau, ces parties du Catalogue Général; d'autant plus qu'après vingt-deux années d'usage (depuis 1858, date de la réimpression du dernier catalogue complet) les pages de ces volumes sont, en beaucoup d'endroits détériorées

et presque illisibles.

Dans ces circonstances, il obtint, du Président du Sénat, la permission de se procurer les services d'une personne, également versée dans les deux langues, calligraphe habile et au fait des travaux littéraires, pour exécuter une nouvelle copie des titres des ouvrages compris dans ces classes, sur un papier fort, en volumes spécialement reliés pour cet usage. Et par ce moyen relativement peu coûteux, on aura conservé un registre complet de tout le contenu de la bibliothèque, facile à consulter, au moyen de l'index remis aux membres à la dernière session, et du supplément maintenant à leur disposition, et qui comprend une liste alphabétique de tous les ouvrages ajoutés à la bibliothèque jusqu'au premier jour de ce mois.

Le bibliothécaire se voit encore obligé, vû l'augmentation continuelle de la précieuse collection placée sous ses soins, de se référer aux observations qu'il avait l'honneur de soumettre à ce sujet, dans son rapport de l'année dernière, et d'insister auprès du Parlement sur la nécessité de pourvoir le plus tôt possible à l'agrandissement du présent local, en rendant à la bibliothèque l'usage des chambres qu'occupe maintenant

la Cour Suprême.

Depuis la dernière session, le bibliothécaire a été obligé de réclamer la possession de deux des trois chambres qui se trouvent au rez-de-chaussée de la bibliothèque et dont l'usage avait été temporairement concèdé à un département des Communes.